

Représentants patronaux au CESER

CESER : **Session plénière du 3 décembre 2018**
Intervention n° : **23**
Document : **Mobilité européenne et internationale des jeunes**
Orateur : **David Cabedoce**

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1

Le comité interministériel de la jeunesse du 21 janvier 2013 a fait de la mobilité européenne des jeunes un chantier prioritaire. Après l'installation en octobre 2013 d'un comité permanent au niveau national, la circulaire interministérielle du 23 février 2015 a précisé la mise en place de comités régionaux de la mobilité européenne (COREMOB), déclinaisons régionales de ce comité permanent, et instances stratégiques et politiques de pilotage des actions de mobilité sur le territoire.

En Bretagne, le COREMOB a été installé le 22 juin 2015. Il est copiloté par le Conseil régional et l'Etat, avec l'appui des chefs de file de la plateforme régionale de mobilité.

Dans le bilan 2015/2017, on constate que le COREMOB a permis l'organisation et la professionnalisation des acteurs de la mobilité en Bretagne. Les résultats en sont concluants : la mobilité dans 2 filières de formation jusqu'ici peu représentées dans les projets Erasmus+, l'enseignement scolaire et la formation professionnelle, a été dynamisée. Ainsi, lors du dernier appel à projets Erasmus+, en 2018, 82 projets de mobilité sur les 91 déposés en Bretagne ont obtenu un financement. Enfin, entre 2014 et 2018, le programme ERASMUS+ volet Education Formation en Bretagne a mobilisé près de 25 millions d'euros bénéficiant à 169 structures et 3 millions d'euros pour le volet jeunesse.

L'action du COREMOB doit être encouragée et soutenue car elle constitue la clé de voûte de la politique du Conseil régional en matière de mobilité internationale des jeunes.

Au sein de la mobilité internationale des jeunes, celle des apprentis prend une place de plus en plus importante : plus de 1 700 en ont bénéficié entre 2014 et 2018, formés dans 11 filières, du niveau V au niveau II, vers 15 destinations européennes. C'est pourquoi les acteurs régionaux de l'apprentissage pourraient être mieux représentés au sein du COREMOB.

Cette représentation semble d'autant plus nécessaire au moment où le Conseil régional perd la responsabilité de l'apprentissage.

Je vous remercie de votre attention.